

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 juin 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 DASES 95 – Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs 2021/2023 avec l'association Maison bleue Porte Montmartre (18^{ème}) pour la fixation du complément de la compensation de loyer (13 680 euros) au titre de l'année 2021.

Mme Léa FILOCHE, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2511-13 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021 par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association la Maison bleue Porte Montmartre (18^{ème}) pour la fixation du complément de loyer au titre de l'année 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement en date du 25 mai 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Léa FILOCHE, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association la Maison bleue-Porte Montmartre, 24 avenue de la Porte de Montmartre (18^{ème}), un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs 2021/2023, dont le texte est ci joint.

Article 2 : La participation financière de la Ville de Paris à l'association la Maison bleue Porte Montmartre (18^{ème}), pour le complément de la compensation de loyer au titre de l'année 2021, est fixée à 13 680 euros (numéro Paris Asso : 163481, dossier n°2021_08947).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2021 et exercices suivants sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO